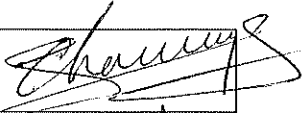
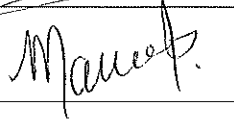


CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 mars 2026

Délibérations prises du numéro 13 à 19

Maire	CHARRUYER Sébastien	
Secrétaire de séance	Anne MARROCANO	

LISTE RÉCAPITULATIVE

Séance du 20 mars 2026

DATE	NUMERO	OBJET	APPROBATION	PAGE
20/03/2026	DE_013_2026	La détermination du nombre d'adjoints par le Conseil municipal	A L'UNANIMITÉ	1
20/03/2026	DE_014_2026	Les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire	A L'UNANIMITÉ	2
20/03/2026	DE_015_2026	Désignation des délégués du SDET	A L'UNANIMITÉ	3
20/03/2026	DE_016_2026	Désignation des délégués de la commune auprès des différents syndicats	A L'UNANIMITÉ	4
20/03/2026	DE_017_2026	Désignation dun correspondant défense et du référent incendie et secours	A L'UNANIMITÉ	5
20/03/2026	DE_018_2026	Commissions et désignation des membres des commissions	A L'UNANIMITÉ	6
20/03/2026	DE_019_2026	Indemnités des élus	A L'UNANIMITÉ	7

Commune de Parisot

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice : vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

15

Présents : 11

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Didier JOUGLA, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES

Votants: 15

Pour: 15

Représentés: Céline ASTRIE représentée par Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Jean-Benoît LEPERS représenté par Anne MARROCANO, Alice ASTOUL représentée par Magali PEZOUS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Anne MARROCANO

Objet: La détermination du nombre d'adjoints par le Conseil municipal - DE_013_2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

M. le Maire indique que les projets engagés nécessitent de renforcer la préparation des dossiers techniques et financiers mais aussi d'organiser la communication.

Le rôle des adjoints est d'une part d'organiser le travail des commissions dont ils seront responsables et de coordonner avec le Maire les projets et décisions à prendre en conseil.

Force de l'expérience acquise sur le mandat précédent, M. le Maire propose de passer à 4 adjoints (maximum autorisé 30% des effectifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil, l'unanimité,

-APPROUVE la création de quatre postes d'adjoints

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Anne MARROCANO



Manot.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 23 / 03 / 2026

et publié ou notifié

27-10312026

Commune de Parisot

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice :
15

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Didier JOUGLA, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES

Votants: 15

Pour: 15

Représentés: Céline ASTRIE représentée par Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Jean-Benoît LEPERS représenté par Anne MARROCANO, Alice ASTOUL représentée par Magali PEZOUS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Anne MARROCANO

Objet: Les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire - DE_014_2026

Vu le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au Conseil de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences.

Dans un souci de faciliter l'administration de la commune, il est proposé au Conseil de confier au Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

- De fixer dans la limite de 1000 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (2) dans la limite de 10 000 euros.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 10 000 euros ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. Le maire pourra porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros ;

- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune dans la limite de 10 000 euros , le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE les délégations mentionnées ci-dessus.

- CHARGE Monsieur le Maire de faire une information régulièrement des actions menées dans le cadre de ces délégations.

Certifié conforme
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Anne MARROCANO

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 081-218102028-20260320-DE_014_2026-DE

S²LO



Marrocano

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26 / 03 / 2026 .
et publié ou notifié
27 / 03 / 2026 .

Commune de Parisot

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice :
15

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Didier JOUGLA, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES

Votants: 15

Pour: 15

Représentés: Céline ASTRIE représentée par Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Jean-Benoît LEPERS représenté par Anne MARROCANO, Alice ASTOUL représentée par Magali PEZOUS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Anne MARROCANO

Objet: Désignation des délégués du SDET - DE_015_2026

M. Le Maire précise que la commune est adhérente au SDET concernant le marché d'achat d'électricité la gestion du réseau et la gestion de l'éclairage public.

- VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

- VU, les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,

- CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

- CONSIDERANT que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET) prévoient que « les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux et les communes membres de population supérieure à 10 000 habitants élisent chacune quatre délégués municipaux ».

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune de Parisot au sein du Syndicat

- M. VALAX Didier

- M. ARCA Jesus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner délégués titulaires du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (SDET):

-M. VALAX Didier

-M.ARCA Jesus

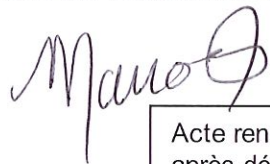
0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Anne MARROCANO



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/03 / 2026
et publié ou notifié
27/03/2026

Commune de Parisot

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice :
15

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Didier JOUGLA, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES

Votants: 15

Pour: 15

Représentés: Céline ASTRIE représentée par Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Jean-Benoît LEPERS représenté par Anne MARROCANO, Alice ASTOUL représentée par Magali PEZOUS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Anne MARROCANO

Objet: Désignation des délégués de la commune auprès des différents syndicats - DE_016_2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Gaillac -Graulhet

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois,

Vu les statuts du Comité National d'Action Sociale et la Charte de l'action sociale et la Charte de l'action sociale (CNAS)

Vu les statuts du SIVU Parisot Peyrole,

Vu les statuts du syndicat mixte AGEDI,

-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Parisot est membre de plusieurs syndicats auprès desquels une représentation de la commune doit être assurée.

-Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet : M. Sébastien CHARRUYER, Mme. Magali PEZOUS (de droit)

-Syndicat mixte AGEDI (logiciels) : *LEMONNIER Fabrice*

-Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) : CHARRUYER Sébastien, (+ 1 suppléant :ARCA Jesus)

-Comité National d'Action Sociale (au profit des agents de la commune, équivalent d'un comité d'entreprise) : PEZOUS Magali

-SIVU Parisot-Peyrole (7 membres) :CHARRUYER Sébastien, VALAX Didier, LEPERS Jean-Benoît, BOIZIOT Laurent, LEMONNIER Fabrice, ARCA Jésus, PLAZOLLES Frédéric

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

-**APPROUVE** les délégations telles qu'énoncées ci-dessus,

- **CHARGE** M. Le Maire de communiquer aux différents syndicats concernées les délégués de la commune

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Anne MARROCANO



Mano J.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/03/2026
et publié ou notifié
27/03/2026.

Commune de Parisot

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice :
15

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Didier JOUGLA, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES

Votants: 15

Pour: 15

Représentés: Céline ASTRIE représentée par Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Jean-Benoît LEPERS représenté par Anne MARROCANO, Alice ASTOUL représentée par Magali PEZOUS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Anne MARROCANO

Objet: Désignation dun correspondant défense et du référent incendie et secours - DE_017_2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. Le Maire propose de désigner *BOIZIOT Laurent* qui était déjà le correspondant défense lors du mandat précédent

M. Le Maire propose de désigner *ARCA Jesus* qui était déjà le référent incendie et secours lors du mandat précédent

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE les désignations telles que présentées

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 081-21810208-20260320-DE_017_2026-DE

S²LO

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Anne MARROCANO



Mano A.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26 / 03 / 2026
et publié ou notifié

27/03/2026

Commune de Parisot**Séance du vendredi 20 mars 2026**

Date de la convocation: 16/03/2026

**Membres en exercice :
15***vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Sébastien CHARRUYER***Présents : 11****Présents :** Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS,
Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne MARROCANO,
Nancy VABRE, Didier JOUGLA, Mélanie DARGENT, Frédéric
PLAZOLLES**Votants: 15****Pour: 15****Représentés:** Céline ASTRIE représentée par Didier VALAX, Fabrice
LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Jean-Benoît LEPERS
représenté par Anne MARROCANO, Alice ASTOUL représentée par
Magali PEZOUS**Contre: 0****Abstentions: 0****Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:** Anne MARROCANO**Objet: Commissions et désignation des membres des commissions
- DE_018_2026***Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 du code
général des collectivités territoriales,***Commissions**

Commissions	Caractéristiques	Elus	Missions
Ecole, périscolaire, petite enfance, jeunes et Ados (sous-commission CIJ)	6 à 8 membres du CM (ouverte à des non élus) Réunions en conseil de classe Réunions à l'agglomération	Pezous Magali Danjau Isadora Marrocano Anne Arca Jésus Astoul Alice Vincq Agathe GINESTE Arthur	Ecole, restauration et périscolaire lien avec l'agglomération Conseil intermunicipal des jeunes

		DE MONTLEAU <i>M-Claire</i>	
Travaux, Voirie, fossés, bâtiments, aires de jeux et espaces publics (sous-commiss ion cimetière)	6 à 8 membres du CM (ouverte à des non élus)	Valax Didier Lepers Jean-Benoît Boiziot Laurent Lemonnier Fabrice Jougla Didier Plazolles Frédéric Arca Jésus Gineste Arthur Barrieu Bernard Massoutier Didier Barthe Mathieu Mereau Philippe Néel Pascal	Aménagements d'espaces publics Equipements publics et cimetière (accessibilité) Assainissement eaux usées et pluvial Travaux sur la voirie communale
Communication , associations, Festivités et culture (sous-commiss ion Petit journal) (Sous -commission histoire)	6 à 8 membres du CM (ouverte à des non élus)	Marrocانو Anne Valax Didier Lemonnier Fabrice Astrié Céline Pezous Magali Jougla Didier Vabre Nancy Vincq Agathe Gineste Arthur DE MONTLEAU <i>M-Claire</i> <i>Mauriès Laurent</i> <i>Valès Pierre</i> <i>Lepeillet Catherine</i>	Petit journal Site internet, Newsletter, panneau d'affichage, Facebook application mobile Médiathèque Subvention aux associations

		<i>Schaad Daniel</i>	
Action sociale	4 à 6 membres du CM (ouverte à des non élus) Réunion en fonction des demandes (1 à 3 par an)	Pezous Magali <i>Astrié Celine</i> <i>Danjau Isadora</i> <i>Valax Didier</i> <i>Astoul Alice</i> <i>Marrocano Anne</i> <i>Jougla Didier</i> <i>DE MONTLEAU M-Claire</i> <i>MEREAU Philippe</i> <i>NOWICKI Sandra</i> <i>BRESSON Catherine</i>	Aides sociales, attribution des logements communaux
Finances	6 à 8 membres du CM 3 réunions minimum par an	Boiziot Laurent <i>Valax Didier</i> <i>Lemonnier Fabrice</i> <i>Plazolles Frédéric</i> <i>Pezous Magali</i> <i>Vabre Nancy</i>	Compte Financier Unique Préparation du Budget Plan pluriannuel d'investissement Proposition des taux TH, TFB et TFNB
<u>Commission Aménagement biodiversité et cadre de vie</u>	6 à 8 membres du CM Minimum 3 réunions par an Certainement plus avec le PLUi à venir (ouverte à des non élus)	Charruyer Sébastien <i>Astrié Céline</i> <i>Valax Didier</i> <i>Arca Jesus</i> <i>Dargent Mélanie...</i> <i>Vabre Nancy</i> <i>Plazolles Frédéric.</i> <i>Jougla Didier</i>	Déchets Haies et fleurissement Déplacements piétons et cyclables, TAD. PLUi, Plan climat air Energie, Schéma de cohérence territorial, Programme Local de l'Habitat, Plan de mobilité rural Défense incendie et Plan communale de Sauvegarde

		Gineste Arthur	Acquisition foncière et immobilière
			Avis sur les autorisations d'urbanisme
			Chemin de rando
Commission ressources humaines	4 à 6 membres du CM	Pezous Magali Boiziot Laurent Astoul Alice	Entretiens individuels Recrutements contrats Régime indemnitaire
Commission communale des impôts directs	constituée du maire, président et de 6 commissaires dont un doit être domicilié hors commune, ainsi que les suppléants. Sur proposition du conseil municipal, ils sont désignés par le directeur des services fiscaux. (ouverte à des non élus)	Charruyer Sébastien Valax Didier Arca Jésus Boiziot Laurent Pezous magali suppléants Plazolles Frédéric.suppléants Vabre Françoise Mereau Philippe Vigroux Ghislain Julien jean Michel NEEL Pascal	Actualisation des valeurs locatives suite aux autorisations d'urbanisme
Commission contrôle des élections	5 élus autre que le Maire, 1 représentant du Tribunal de Grande Instance et de la Préfecture non élus (ouverte à des non élus)	Boiziot Laurent Valax Didier Jougla Didier,suppléants Dargent Mélanie,,suppléants Françoise Vabre Philippe Mereau	Actualisation des listes électorales (Inscriptions et radiations)
Commission	4 à 6 membres du CM	Charruyer Sébastien	Validation des critères de notation pour la consultation

d'appel d'offre		Lemonnier Fabrice Lepers Jean-Benoît Valax Didier	Analyse et validation des offres
Commission espace Saint Jacques (ouverte à des non élus)	6 à 8 membres du CM	Charruyer Sébastien Valax Didier Lepers Jean Benoit Danjau Isadora Vabre Nancy Marrocane Anne Pezous Magali Vincq Agathe Nouvellon Michèle Néel Pascal Bourrely Jean Pierre Lepeillet Catherine Mauriès Laurent	Réflexion sur le projet d'espace Saint Jacques parc Yvette Maurel
Commission épicerie et activités économiques	6 à 8 membres du CM 6 à 8 membres du CM	Boiziot Laurent Danjau Isadora, Astrié Celine, Vabre Nancy Dargent Mélanie Pezous Magali	Actualisation de l'inventaire des activités économiques Suivi de l'épicerie multiservices

Monsieur le Maire propose au Conseil de constituer des commissions municipales et extra-municipales suivantes :

▷ **Commission finances** :

BOIZIOT Laurent (Président), VALAX Didier, LEMONNIER Fabrice, PLAZOLLES Frédéric, PEZOUS Magali, VABRE Nancy

▷ **Commission RH** :

PEZOUS Magali (Présidente), BOIZIOT Laurent, ASTOUL Alice

▷ **Commission travaux, voirie et équipements** :

VALAX Didier (Président), LEPERS Jean-Benoît, BOIZIOT Laurent, LEMONNIER Fabrice, ARCA Jésus , JOUGLA Didier, PLAZOLLES Frédéric

Proposition non élus : BARRIEU Bernard, MASSOUTIER Didier, BARTHE Mathieu, GINESTE Arthur,

MEREAU Philippe, NEEL Pascal

▷ **Commission communale des impôts directs** : article L1650 du Code Général des Impôts, elle est constituée du maire, président et de 6 commissaires dont un doit être domicilié hors commune, ainsi que les suppléants. Sur proposition du conseil municipal, ils sont désignés par le directeur des services fiscaux.

CHARRUYER Sébastien (Président), VALAX Didier, BOIZIOT Laurent ,ARCA Jésus , PEZOUS Magali, PLAZOLLES Frédéric, NEEL Pascal

Proposition non élus (proposition à faire valider/Etat) : VABRE Françoise, VIGROUX Gislain, JULIEN Jean Michel, BARRIEU Bernard, MASSOUTIER Didier

▷ **Commission élection** +délégué Préfet et président du Tribunal de Grande Instance (7 membres) proposition représentant du Conseil municipal...., représentants Préfet et Tribunal de Grande Instance :

BOIZIOT Laurent (Président), VALAX Didier, JOUGLA Didier, DARGENT Mélanie

Proposition non élus : VABRE Françoise, MEREAU Philippe,

Commission communication, associations et culture :

MARROCANO Anne (Présidente), VALAX Didier, ASTRIE Céline, PEZOUS Magali, JOUGLA Didier, VABRE Nancy

Proposition non élus: De MONTLEAU M-Claire , VINCQ Agathe, GINESTE Arthur, MAURIES Laurent, VALES Pierre Alain, LEPEILLET Catherine, SCHAAD Alain.

Commission d'appel d'offres présidée par le Maire + 3 membres ainsi que les suppléants.

CHARRUYER Sébastien (Président) LEMONNIER Fabrice, LEPERS Jean-Benoît , VALAX Didier

Commission école et petite enfance Jeunes et ados :

PEZOUS Magali (Présidente), DANJAU Isadora, MARROCANO Anne, ARCA Jésus ,ASTOUL Alice

-

Proposition non élus: De MONTLEAU M-Claire , VINCQ Agathe, GINESTE Arthur

Commission aménagement, urbanisme biodiversité et cadre de vie :

CHARRUYER Sébastien (Président), ASTRIÉ Céline, VALAX Didier ,ARCA Jesus, DARGENT Mélanie, VABRE Nancy, PLAZOLLES Frédéric. ,JOUGLA Didier

Proposition non élus: GINESTE Arthur

Commission espace Saint Jacques :

VALAX Didier(Président), LEPERS Jean Benoit, DANJAU Isadora, VABRE Nancy, MARROCANO Anne, PEZOUS Magali

Proposition non élus : BOURRELY Jean Pierre, MAURIES Laurent, NOUVELLON Michèle, NEEL Pascal, LEPEILLET Catherine, VINCQ Agathe

Commission épicerie et activités économiques :

BOIZIOT Laurent,(Président) , DANJAU Isadora, ASTRIE Celine, Vabre Nancy, DARGENT Mélanie, PEZOUS Magali

Commission d'action sociale :

PEZOUS Magali (Présidente), ASTRIE Celine, DANJAU Isadora, VALAX Didier. ASTOUL Alice, MARROCANO Anne, JOUGLA Didier

Proposition non élus : De MONTLEAU M-Claire , MEREAU Philippe, NOWICKI Sandra, BRESSON Catherine

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE la composition des commissions municipales et extramunicipales telles que présentées,

-DIT que les commissions pourront constituer des groupes de travail sur des thèmes spécifiques à des personnes intéressées non élues,

- CHARGE M. Le Maire de proposer les membres de la CCID auprès des services fiscaux et les délégués de la commission élection auprès du Tribunal de Grande Instance et de la Préfecture

0

Certifié conforme

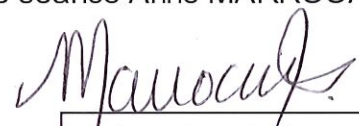
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Anne MARROCANO



The image shows a circular official stamp of the 'Mairie de PARISOT (TARN)' with a coat of arms in the center. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'S. Charruyer'.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Anne Marrocano'.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26 / 03 / 2026
et publié ou notifié
27/03/2026.

Commune de Parisot

Séance du vendredi 20 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice :
15

vingt mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 11

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Jésus ARCA, Laurent BOIZIOT, Isadora DANJAU, Anne MARROCANO, Nancy VABRE, Didier JOUGLA, Mélanie DARGENT, Frédéric PLAZOLLES

Votants: 15

Pour: 15

Représentés: Céline ASTRIE représentée par Didier VALAX, Fabrice LEMONNIER représenté par Laurent BOIZIOT, Jean-Benoît LEPERS représenté par Anne MARROCANO, Alice ASTOUL représentée par Magali PEZOUS

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Anne MARROCANO

Objet: Indemnités des élus - DE_019_2026

Monsieur le Maire informe le Conseil que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème légal (en fonction de la population de la commune. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Une indemnité de fonction à verser aux adjoints du Maire peut également être prévue.

Le barème des indemnités est établi en fonction de la population communale. Sur le mandat précédent, nous étions dans la tranche inférieure à 1000 habitants.

M. le Maire propose d'établir une indemnité qui soit cohérente au regard du temps passé et des responsabilités de chacun.

Le montant des indemnités mensuelles de droit autorisées correspond à 2289.56 € brut/mois pour le Maire et 878.83 € brut/mois pour les adjoints.

Le pourcentage proposé est de 35.5% au lieu de 55.7% pour le Maire soit une indemnité mensuelle de 1457.05 € brut

Pour les 1^{er} et 2^{ème} adjoints, le pourcentage proposé est de 12% au lieu de 21.38% soit une indemnité mensuelle de 493.2 € brut

Pour les 3^{ème} et 4^{ème} adjoints, le pourcentage proposé est de 9% au lieu de 21.38% soit une indemnité mensuelle de 369.9 € brut

Le changement de tranche de population a fait augmenter la Dotation Globale de Fonctionnement de 89 271 € entre 2020 et 2025 soit environ 18000€ /an. Le montant maximum d'indemnité autorisé s'élève à 69 646 €/an.

La proposition que nous faisons au conseil municipal représente une somme à la charge de la commune de 38 223 € soit 54.9% du montant maximum d'indemnité autorisé soit une économie de 31 426 €/an.

Toutefois, le montant total des indemnités sur le mandat précédent ne représentait que 22 061 € /an avec 3 adjoints.

La proposition vient donc augmenter l'indemnité du Maire et des adjoints en corrélation avec le travail demandé (16 000€/an) mais n'impacte pas les ressources communales puisqu'elles sont compensées par la hausse des dotations (en moyenne 18 000/an).

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- FIXE le taux d'indemnités du Maire à 35.5 %

-FIXE le taux d'indemnités du premier et deuxième adjoint à 12 %

-FIXE le taux d'indemnités du troisième et quatrième adjoint à 9 %

- DIT que cette indemnité est à verser à la date d'installation du Conseil municipal et pour toute la durée du mandat.

0

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Sébastien CHARRUYER

Le secrétaire de séance Anne MARROCANO



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/03/2026
et publié ou notifié
27/03/2026

